Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-492026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 13 octobre 2026

Délibération 49/2026

Date de publication : 15 octobre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 13 octobre 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 15**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : M AUFFRET A (procuration donnée à Mme LANCIEN)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MULLER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

49/2026 Règlement de mise à disposition de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente pour en améliorer la gestion.

Le règlement intérieur fixe les conditions d'utilisation de la salle polyvalente et les modalités de réservation. Documents en annexes

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-492026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- *D'approuver le règlement intérieur de la salle polyvalente*
- *D'autoriser Le Maire à signer une convention avec les associations pour occuper la salle polyvalente de Rosnoën*

ADOPTENT :

- *A l'unanimité*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

Le secrétaire,
M.MULLER